



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Avignon
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON
Commune membre de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse

Arrêté portant autorisation de voirie et de circulation
2024-002 VOIP
Poteaux incendie canal de Provence

Le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon,

Vu le C.G.C.T. et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière du 15 juillet 1974 et notamment la 8ème partie,

Vu la demande en date du 12 décembre 2024 de la société FAUCHE pour le compte de la société du Canal de Provence afin d'effectuer les travaux suivants : Campagne d'inspection des poteaux d'incendie.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pendant la durée des travaux.

ARRETE

Article 1 – du 1^{er} avril au 30 décembre 2024, l'entreprise FAUCHE est autorisée à opérer sur les voies de la commune afin de procéder à la vérification des poteaux d'incendie implantés sur le réseau de la Société du canal de Provence.

Article 2 – la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux afin de protéger la sécurité des riverains et usagers de cette voie.

Adresse : Fauché
198 avenue Irène Frédéric Joliot Curie
83130 La Garde
Téléphone : 07 77 78 11 09

Article 3 - Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sise 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09.

Article 5 - Madame la secrétaire de mairie, Monsieur le commandant de gendarmerie, Entreprise Fauché, le Garde Champêtre de la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Notification sera faite à l'intéressé.

Affiché le 04.03.2024

Fait à Cabrières d'Avignon 1^{er} mars 2024

Le Maire
Delphine Cresp

